

Tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2022

TARIFS

CULTURE	
Extérieurs au réseau	9,20 €
Pour les enfants scolarisés dans la commune, les jeunes et adultes franc-forésiens	Gratuit
Pour les communes du Réseau de Lecture Publique (Anzin, Aubry du Hainaut et Bruay sur Escaut)	Gratuit
Amende en cas de retard de documents, par document et par semaine (somme forfaitaire au-delà de 3 mois équivalente à la valeur à neuf du document)	0,50 €

ATTENTION : LES RÈGLEMENTS EN ESPÈCES SONT STRICTEMENT LIMITÉS À 300€